

II. Toutes choses sont aussi réglées entre le Ministère & Maréchal de Belleisle par rapport à l'augmentation de l'Armée d'Italie, laquelle doit être portée jusqu'à 70 mille hommes, indépendamment du corps de troupes Françoises & Espagnoles qui se trouve dans l'Etat de Genes. Ainsi l'on publie que les forces des deux Couronnes, jointes à celles de la République de Genes, monteront, ce Printems, jusqu'au nombre de cent mille hommes effectifs, dont il y aura plus de 60 mille d'Infanterie. On travaille à force dans les Villes du Royaume où il y a des manufactures d'armes, à y fabriquer 80 mille fusils & autant de bayonnettes, en particulier pour le service de cette Armée, pour laquelle, ainsi que pour celle des *Pays-Bas*; le Roi a permis aux Officiers d'un certain nombre de Régimens, de faire des recrues à Paris, & dans les principales Villes des Provinces méridionales, afin de rendre ces Régimens d'autant plutôt complets.

III. En même-tems que l'on a envoyé dans les Ports du Royaume, des ordres pour s'y conformer exactement au contenu de la Lettre du Roi au Duc de Penthièvre, que nous avons rapportée le mois passé, il a été ordonné de ne point inquiéter les Bâtimens Hollandois qui n'auront pas eu le tems de se pourvoir des passeports énoncés dans cette Lettre. Trois Navires se sont trouvés depuis peu dans ce cas, dont un parti de *Roïen* pour *Amsterdam*, & deux partis d'*Amsterdam* pour *Roïen*. On les avoit conduits au *Havre-de-Grace*, où après avoir prouvé qu'ils n'étoient point dans le cas de la saisie, ils ont tous trois été déclarés libres, ainsi que leurs cargaisons. Depuis cet événement, le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat de la Marine, a fait